



Appréhender le changement de paradigme des politiques publiques du champ du handicap

Objectifs : les participants seront capables de :

- Maîtriser les fondements et les nouvelles priorités en matière de politiques publiques du secteur du handicap
- En mesurer l'impact sur les associations, sur les missions des établissements et services ainsi que sur les pratiques professionnelles

Programme – classe virtuelle 4x3h30

- Evolution des politiques du handicap
 - Inclusion de quoi parle-t-on ? Evolution de l'approche du handicap
 - Des textes internationaux aux politiques locales : parcours et inclusion sociale, un principe partagé
 - La Convention ONU des personnes en situation de handicap
 - Le rapport Piveteau « zéro sans solutions » et la réponse accompagnée pour tous (RAPT)
 - La circulaire de 2017 relative à la transformation de l'offre
 - Un nouveau cadre d'autorisation pour les ESMS handicap
 - La réforme tarifaire SERAFIN PH
- Transformation de l'offre
 - Quels dispositifs pour favoriser l'inclusion sociale :
 - Les PCPE
 - Les dispositifs intégrés
 - Ecole inclusive
 - Focus sur l'emploi des Personnes en situation de handicap
 - L'habitat inclusif ou API
 - Le tournant du numérique
 - De la participation de l'utilisateur à l'utilisateur acteur de son parcours : Autodétermination, soutien par les pairs et autoreprésentation
 - L'incidence de la logique de parcours, de projet sur les organisations, les managers, les professionnels... :
 - Les plateformes de services, les nouveaux métiers
 - Les dispositifs de coordination : (communauté 360, DAC)

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Date(s) et lieux :

18 janvier, 25 janvier, 1er et 8 février 2024 de 13h30 à 17h
Inscription auprès de l'Uriopss Hauts de France directement : <https://catalogue.uriopss-hdf.fr/formation/83>

Durée :

14 heures de classe virtuelle (4x3h30) sur CAMPUS

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 550 € - non adhérent : nous consulter

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Équipe de direction, d'encadrement d'établissements et de services médicosociaux dans le secteur du handicap
Formation sans prérequis.

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).
Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription, 15 jours avant la date de début de l'action au plus tard.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires
Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Claire ADAM
Responsable du secteur autonomie à l'Uriopss Hauts de France

Capacité maximum :

10 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 14 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début